

## **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

---

### **ADMISSION MEDICALE**

L'admission médicale est prononcée par l'un des psychiatres de l'établissement à la réception de renseignements adressés par votre médecin traitant.

**Il est donc impératif que ces renseignements nous parviennent avant votre arrivée.**

---

### **PRISE EN CHARGE DE VOTRE CAISSE**

Une demande d'accord préalable est faite par votre médecin traitant auprès du médecin-conseil de votre caisse. Il est nécessaire d'attendre cet accord pour qu'une date d'admission soit fixée par l'établissement.

Toutefois, le transfert direct d'un établissement hospitalier ne nécessite pas l'obtention d'un accord préalable.

---

### **PRISE EN CHARGE DE VOTRE MUTUELLE**

Si vous adhérez à une mutuelle, demandez leur de vous délivrer une prise en charge pour la durée de votre séjour pour :

- **Si vous êtes pris en charge à 100%**  
Le forfait hospitalier (18,00 € par jour) et éventuellement le supplément pour chambre particulière.
- **Si vous êtes pris en charge à 80%**  
Les 20% restant à votre charge (22,57 € par jour) et éventuellement le supplément pour chambre particulière.

**IMPORTANT :** Vous devez être impérativement en possession de votre prise en charge mutuelle lors de votre admission.

Si tel n'est pas le cas, **il vous sera demandé un chèque couvrant l'intégralité des frais restant à votre charge, qui sera encaissé immédiatement** et vous sera remboursé à réception de la prise en charge mutuelle.

---

### **CHAMBRE**

#### **\*PARTICULIERE**

Les personnes qui désirent une chambre particulière ont à leur charge un supplément (éventuellement pris en charge par la mutuelle).

Ce supplément varie de **45 à 65 €** en fonction du confort de la chambre.

De même, il vous sera demandé à l'entrée une caution de **50 €** pour la clé de la chambre et la télécommande de la télévision (*télévision gratuite*).

#### **\*DOUBLE**

Il vous sera demandé à l'entrée une caution de **50 €** pour les clés et si vous demandez l'ouverture de la télévision : *2,5€/jour + 3€ casque*.

---

**POUR LES PATIENTS SOUS TUTELLE OU CURATELLE LE CHEQUE DE CAUTION DEVRA NOUS PARVENIR IMPERATIVEMENT AVANT LE JOUR DE L'ADMISSION.**

---

### **ADMISSIONS**

Les admissions se font de 13h30 à 17h00 le mardi

---

**SEJOUR DE MOINS DE 24 HEURES**

Pour tout séjour de moins de 24 heures, le supplément pour la chambre particulière qui aura été occupée ou réservée sera facturé.

---